



Date convocation : 28.09.2022

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2022_41

Séance du vendredi 07 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Xavier PRIN, Jonathan SCHNEIDER, David NEVEUX, Bruno JUPIN, Séverine Mulpas, Amélie BRASSEUR

Absents représentés : Dominique GARRÉ par Marie-Christine HALLIER, François RICHE par Didier PINCHON.

Absents excusés : Daniela DOUILLET, Hugues MORONI.

Secrétaire de séance : Amélie BRASSEUR

Annule et remplace la DE-2021-58

Convention d'occupation précaire

Compte-tenu des divisions de parcelles issues du projet d'aménagement de la zone artisanale et/ou commerciale,

Vu les motivations d'occupation de Monsieur et Madame CHOLLET pour ce terrain à savoir pâturage de leurs chevaux.

Considérant que le bail proposé à ces derniers à un caractère précaire,

Madame le Maire invite son Conseil à renouveler le bail d'occupation à titre gracieux.

Les conseillers municipaux à l'unanimité,

*ACCEPTENT de mettre à disposition de Monsieur et Madame CHOLLET les parcelles cadastrées AC 55, AC 290 et AC 292 sans contrepartie financière.

*PRÉCISENT que le terrain étant mis à disposition de façon précaire, toute possibilité pour les occupants d'invoquer les dispositions du statut de fermage est exclue.

*CHARGENT Madame le Maire d'établir un bail de location en conséquence.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Le Maire, Marie-Christine HALLIER
Pour extrait conforme.

Préfecture de l'Aisne

Date de réception de l'AR: 17/10/2022

002-210200721-DE_2022_41-DE